



Le plan canicule est activé

Le 17/06/2019

Les pics de chaleur de 2003 avaient provoqué un grand nombre de décès. Pour ne pas que cet épisode tragique se reproduise, l'Etat a mis en place un Plan de prévention canicule. En fonction des indications (4 couleurs pour 4 niveaux) de la carte de vigilance météorologique, l'Etat déclenche les actions correspondantes. Un véritable plan de bataille se met alors en place...

Le niveau 1 de « veille saisonnière » est entré en vigueur le 1^{er} juin et s'achèvera le 31 août

Ce niveau sera alors automatiquement levé, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Ce niveau 1 correspond au niveau de vigilance verte de la carte Météo-France. Il comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive et correspond à la mise en œuvre, au niveau national :

- du Système d'alerte canicule et santé (SACS). Celui-ci repose sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (InVS), sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité en lien avec la chaleur, suivis quotidiennement.
- du dispositif d'information et de communication, avec la diffusion de documents d'information à destination notamment du grand public, des professionnels et des établissements de santé, des collectivités locales et des associations.

Le ministère de la Santé met à la disposition du public un numéro vert :

CANICULE INFO SERVICE : 0800 06 66 66 (*appel gratuit depuis un poste fixe en Franc, du lundi au samedi de 9h à 19h*)

Les différents niveaux PNC 2019 :

- Niveau 1 – Veille Saisonnière** (carte de vigilance **verte**)
- Niveau 2 – Avertissement chaleur** (carte de vigilance **jaune**)
- Niveau 3 – Alerte canicule** (carte de vigilance **orange**)
- Niveau 4 – Mobilisation maximale** (carte de vigilance **rouge**)

Le Service Qualité-Communication